

[View this email in your browser](#)

KLEYR GRASSO

Independent law firm



Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouvelle série de workshops "Les Matinales du Droit du Travail".

Nos experts seront ravis de vous accueillir afin d'aborder et d'échanger avec vous sur divers thématiques RH et de vous apporter des solutions concrètes et pratiques dans la gestion de votre entreprise.

Les places sont limitées, inscrivez-vous dès maintenant !



Impacts de la nouvelle loi sur les contrats et la relation de travail

Me Céline DEFAY

Inscription

Programme

La Loi du 24 juillet 2024 sur les conditions de travail prévisibles et transparentes a apporté des changements significatifs aux contrats de travail, y inclus temps partiel et CDD mais également à la relation de travail avec un nouveau droit pour les salariés de demander par exemple, sous certaines conditions, le passage d'un temps plein vers un temps partiel.

Dès lors, durant ce workshop, nous aborderons ensemble les points essentiels à garder à l'esprit dans le cadre de la rédaction de vos modèles de contrats afin d'être en conformité avec les nouvelles exigences légales. Nous reviendrons également sur vos nouvelles obligations à l'égard des salariés souhaitant un agencement de leur contrat et comment gérer ces demandes.

Attention, la Loi ayant mis en place des sanctions en cas de non-respect de ces nouvelles dispositions, il est important de vous mettre en conformité.

Dates

Jeudi 3 octobre 2024
Mardi 8 octobre 2024
Jeudi 10 octobre 2024

Heure

9:00 - 10:30

Lieu

Dans les locaux de KLEYR_GRASSO
7, rue des Primeurs, Strassen

Frais d'inscription

280 EUR hors TVA



Programm

Das Gesetz vom 24. Juli 2024 über transparente und vorhersehbare Arbeitsbedingungen hat bedeutende Änderungen an Arbeitsverträgen, einschließlich Teilzeitarbeitsverträgen und befristeten Arbeitsverträgen, mit sich gebracht.

In diesem Workshop werden wir daher gemeinsam die wichtigsten Punkte erörtern, die Sie bei der Erstellung Ihrer Arbeitsverträge beachten sollten, um den neuen gesetzlichen Anforderungen zu entsprechen. Wir werden auch auf Ihre neuen Verpflichtungen gegenüber Arbeitnehmern eingehen, die eine Umgestaltung des Arbeitsverhältnisses wünschen, und wie Sie mit solchen Anfragen umgehen sollten.

Da das Gesetz Sanktionen bei Nichteinhaltung der neuen Bestimmungen einführt, ist es wichtig, dass Sie sich umgehend an die neuen Vorschriften halten.

Datums

Mittwoch, 2. Oktober 2024

Mittwoch, 9. Oktober 2024

Uhrzeit

9:00 - 10:30

Ort

in den Räumlichkeiten von KLEYR_GRASSO
7, rue des Primeurs, Strassen

Anmeldegebühr

280 EUR zzgl. MwSt



Mise en place du droit à la déconnexion en entreprise

Me Anissa BALI

Inscription

Programme

Depuis la Loi du 28 juin 2023, les employeurs doivent mettre en place un régime assurant le respect du droit à la déconnexion des salariés en dehors du temps de travail. Néanmoins, le législateur, s'il a donné quelques indications générales, a laissé une marge de manœuvre aux entreprises quant au contenu de ce régime.

Dans ce contexte, le but de ce workshop est de vous donner des pistes de réflexion concrètes sur la manière de mettre en place ce régime, à l'appui d'exemples pratiques basés notamment sur les régimes voisins existants.

Date

Jeudi 17 octobre 2024

Heure

9:30 - 10:30

Lieu

Dans les locaux de KLEYR_GRASSO
7, rue des Primeurs, Strassen

Frais d'inscription

250 EUR hors TVA



Licenciements : pièges à éviter !

Me Anissa BALI et Me Jade MADERT

[Inscription](#)

Programme

Découvrez notre workshop sur les pièges à éviter en tant que RH lors du licenciement d'un salarié. L'objectif est de vous permettre d'aborder en toute confiance le processus de licenciement et d'en limiter au maximum les risques, car une fois la procédure lancée il est trop tard pour revenir en arrière !

Lors de ce workshop, nous ferons un tour d'horizon sur notre retour d'expérience relatif à toutes les erreurs constatées qui ont coûté cher aux entreprises. Nous rappellerons notamment les différents aspects de la procédure de licenciement, ainsi que les problématiques liées aux statuts particuliers de certains salariés (reclassement, maladie, déclaration d'aptitude de la CNS, délégués du personnel, plainte pour harcèlement/lanceur d'alerte, etc.). Enfin, nous reprendrons ensemble les bons réflexes à avoir à l'approche d'une telle sanction disciplinaire en s'intéressant concrètement aux documents pouvant impacter tout licenciement (contrat de travail, avenants, conventions

Dates

Lundi 18 novembre 2024
Lundi 25 novembre 2024
Lundi 2 décembre 2024

Heure

9:00 - 12:00

Lieu

Dans les locaux de KLEYR_GRASSO
7, rue des Primeurs, Strassen

Frais d'inscription

350 EUR hors TVA

collectives, fiches de salaire).

Assurez-vous d'avoir les bons réflexes lors de la préparation de vos dossiers en nous rejoignant pour ce workshop pratique qui vous permettra de sécuriser votre travail RH au quotidien !

Les formations sont éligibles pour la formation continue.

Notre département Droit du travail se tient à votre entière disposition pour vous assister et vous conseiller dans la gestion quotidienne de votre entreprise. N'hésitez pas à nous contacter !



Copyright © 2024 KLEYR GRASSO, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).